

GB: pas des frais bancaires sur les dons aux victimes du tsunami

La presse britannique s'est insurgée ces derniers jours contre les banques et les sociétés de servicescrédit, qui percevaient des commissions sur les dons du public réglés par cartes de crédit, à destination des victimes du raz-de-marée asiatique. Certes, les sommes versées par le public britannique au Disasters Emergency Committee (DEC), une organisation qui regroupe les principales associations humanitaires britanniques, n'ont pas entraîné de frais bancaires, et ce, dès le début de la catastrophe. Par contre, les fonds collectés directement par des organisations comme Oxfam, la Croix Rouge ou Christian Aid étaient l'objet de prélèvements entre 1% et 3%. Citée par l'AFP, l'Association for Payment Clearing Services (Apacs), l'organisme qui supervise les sociétés de cartes bancaires, a annoncé mercredi la levée des frais bancaires pour l'ensemble des dons.

« Nous avons agi rapidement, la semaine dernière, pour assurer que toute donation auprès du DEC au Royaume-Uni ne soit soumise à aucun frais de carte bancaire, afin que le montant donné par le détenteur de la carte soit égal à celui reçu par le DEC », a indiqué l'Association. C'est désormais chose faite pour l'ensemble des associations et ce à titre rétroactif au 26 décembre, date de la catastrophe. Car si d'après le *Times*, quelque 76 millions de livres sterling (108 millions d'euros) étaient parvenus à la DEC mardi soir dernier, les autres organisations caritatives avaient récolté en direct la bagatelle de 12 millions de livres (17 millions d'euros). Mais la philanthropie a ses limites. La levée des frais bancaires ne sera valable que jusqu'au 28 janvier, date prévue pour la fin de la collecte des fonds.